

202216

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°4

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'ANDREZIEUX-BOUTHEON

7.10

Délibération n° : 02/04

Séance Ordinaire du mardi 27 septembre 2022**Président de séance** : Madame BRUEL Nicole Vice-Présidente du CCAS**Nombre de membres en exercice** : 9**Présents** : Mesdames BRUEL, GRANGE et MOINE
Messieurs BOUILHOL et ROBERT**Absents excuses ayant donnés pouvoirs** : Madame MOULARD à Madame BRUEL**Absents excusés** : Madame MOULARD et Messieurs DRIOL et FRANCE**Quorum** : atteint**Date de convocation** : le 19 septembre 2022**Objet** : Approbation d'un règlement budgétaire et financier dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57

Madame La Vice-Présidente expose que dans le cadre de l'expérimentation M57 pour un compte financier unique, et en prévision du prochain passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, le CCAS de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

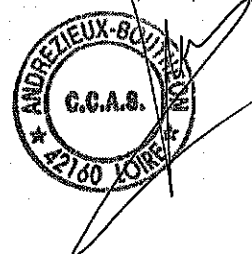
042-264200486-20221003-202216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Notification : 03/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Ce RBF, valable pour la durée de la mandature, dont le contenu est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales, doit notamment :

- Décrire les procédures, les définir, les faire connaître et se donner l'objectif de les suivre le plus précisément possible
- Créer un référentiel commun une culture de gestion que les services de la collectivité se sont appropriés
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes
- Combler les « vides juridiques » notamment en matière d'autorisation de programme (AP) et de crédits de paiement (CP).

Le projet de Règlement Budgétaire et Financier est joint en annexe.

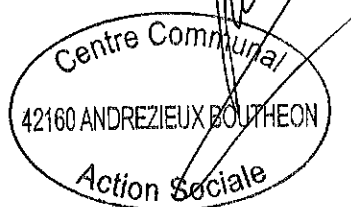
Pour conclure, ce RBF est à envisager comme un document de référence pour l'ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des acteurs (agents comme élus) du CCAS dans l'exercice de leurs missions respectives.

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, les membres du Conseil d'Administration décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER** le Règlement Budgétaire et Financier qui sera annexé à la présente délibération
- **DONNER** tout pouvoir à Mr le Président pour la bonne exécution des présentes

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 03 octobre 2022,

La Vice Présidente
Nicole BRUEL,



La secrétaire de séance,
Véronique MOULIN,

